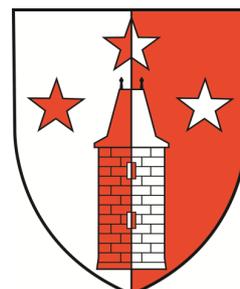


Villarzel Infos



Sommaire :

- Mot du Syndic
- Décisions du Conseil Général
- Diverses informations des municipaux
- Information de l'AISTBV
- Informations du contrôle des habitants
- Naissances et hommages
- Campagne de promotion de la santé
- Diverses nouvelles sur la vie de la commune et sur les associations aux alentours





Mot du Syndic

Rédigé par Max Blaser

Chères et chers habitantes et habitants de la commune de Villarzel,

Nous voici déjà en été 2024 et plus de la moitié de la législature est passée! Ce n'est pas pour parler d'élection que j'évoque ces dates, mais pour constater que parfois, dans la vie et en particuliers dans la vie des collectivités publiques, les choses ne vont pas au rythme où on pourrait le souhaiter. Lorsque l'on prépare un programme de législature on fixe les priorités pour la collectivité, pour pérenniser ou améliorer les infrastructures et les services. Dans ce numéro du Villarzel Infos nous tenons à vous donner quelques informations sur les projets prioritaires de la législature :



Max Blaser,
Syndic

- a) Le développement de la Zone d'installation publique (ZIP) du Clos d'Amont à Sédeilles : nous développons cette thématique, qui inclut la route en traversée de Sédeilles, dans ce numéro. Ce dossier est complexe et le contexte a beaucoup évolué ces derniers temps. Nous avançons, mais pas au rythme souhaité...
- b) Les améliorations foncières sur le territoire communal. Le Canton de Vaud, qui a étudié notre demande d'étude préliminaire s'est positionné favorablement. Le dossier est actuellement à Berne pour obtenir un financement de la Confédération. La Municipalité devrait revenir devant le Conseil en automne.
- c) La mise en valeur de la zone de site protégée de Villarzel : les dernières décisions du Conseil vont permettre la création d'une nouvelle association dont le rôle sera uniquement de récolter des fonds pour financer ces projets. Les travaux de restauration de l'Eglise et de l'ensemble de la zone, avec la tour, l'entrée dans le bourg castral pourront se réaliser au fur et à mesure des financements obtenus.

Donc les projets avancent...mais je dois quand même avouer ma perplexité devant la complexité grandissante pour traiter ces différents dossiers : les contraintes administratives et réglementaires, le nombre des intervenants et les coûts qui ne cessent d'augmenter sont des freins importants. Cela exige de la Municipalité de trouver de nouvelles solutions de financement, d'investir beaucoup de temps pour garder la maîtrise des dossiers et ne jamais oublier les buts fixés.

Je tiens à remercier particulièrement mes collègues de la Municipalité pour leur travail et leur implication dans toutes les tâches qui sont les leurs. Merci aussi au Conseil de son soutien dans ces projets.

A toutes et tous un très beau... début d'été...

Max Blaser

« Je tiens à remercier particulièrement mes collègues de la Municipalité pour leur travail et leur implication dans toutes les tâches qui sont les leurs. »

Au sujet la Zone d'installation publique de Sédeilles

Rédigé par Max Blaser

Le Grand Conseil Vaudois devrait voter un nouveau crédit pour le subventionnement d'interfaces d'importance cantonale dans le premier semestre de 2025. Nous avons d'ores et déjà l'assurance du Canton que le projet de Sédeilles pourra être subventionné en cas d'acceptation par le Grand Conseil.

Nous poursuivons toujours les discussions avec CarPostal en vue de la création d'un dépôt de bus. Ces discussions sont difficiles ! La détermination de la Municipalité de s'engager pour ce projet est intacte, tout comme notre volonté de ne pas mettre en péril nos finances pour les prochaines années. Les négociations de l'automne 2024 devront nous permettre de venir devant le Conseil général avec des propositions définitives.



Merci Xavier !

Rédigé par Max Blaser

Dans le courant de décembre 2023 notre collègue Municipal Xavier Nicod a annoncé sa démission pour fin juin 2024.

Arrivés dans la commune de Villarzel en 2005, Xavier et son épouse Carole se sont établis dans leur havre de paix en dessus du domaine d'Henniez. Mais ce n'est pas parce qu'ils vivent en retrait du village que la famille Nicod ne s'investit pas dans les activités de la commune ! Membre du Conseil général dès son arrivée, Xavier devient en 2011 président du Conseil général, poste qu'il occupera jusqu'à son élection à la municipalité en 2016. En charge du dicastère de la police des constructions, protection civile et police du feu. Il a aussi participé activement à la mise à jour du nouveau plan d'affectation et du règlement y relatif ! La Police des constructions est un dicastère sensible et complexe, où les intérêts des particuliers et de la collectivité ne sont pas toujours simples à gérer. Dans ce rôle Xavier a toujours cherché des solutions pragmatiques et acceptables pour toutes les parties.



Je ne passerai pas sous silence les bons mots d'esprit que Xavier sait distiller au moment opportun, que la situation soit à la franche rigolade ou qu'elle soit un peu plus tendue... « Rire c'est bon pour la santé » disait Le Conseiller Fédéral Schneider-Amann. Xavier en a fait sa philosophie de vie et nous allons beaucoup regretter ses traits d'esprit humoristiques.

Xavier s'est investi durant plus de 14 ans au service de la commune. Nous lui disons ici un **immense merci** pour son travail et sa disponibilité. Nous lui souhaitons tout le bonheur du monde pour la suite de ses activités professionnelles et familiales.

Et nous souhaitons une cordiale bienvenue à Jocelyne Pfander qui débute sa tâche de Municipale en ce mois de juillet 2024.



Mot de Jocelyne Pfander—Nouvelle municipale

Rédigé par Jocelyne Pfander



Un grand merci aux habitants de la commune qui m'ont fait confiance. C'est avec joie et enthousiasme que je tenterai de relever ce nouveau défi. En charge du dicastère des affaires sociales et de l'instruction publique, je prendrai mes fonctions le 1^{er} juillet.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement

Jocelyne Pfander



Bus CarPostal et desserte de Rossens

Rédigé par Max Blaser

En automne 2023 nous avons été consulté pour les nouveaux horaires de bus prévus pour 2025. La principale et importante nouveauté consistait en la suppression de la desserte de Rossens pour la ligne 561 en raison de la modification des horaires CFF. Ce nouvel horaire ne permettrait plus d'assurer des correspondances de même qualité qu'actuellement à Payerne ou Romont. Selon les statistiques de la DGMR, il y avait 2 montées et descentes de personnes par jour à Rossens au moment de l'analyse.

Consultée sur cette modification majeure pour les habitants de Rossens, la Municipalité de Villarzel a donné son accord pour autant que les correspondances qui demeurent sur les lignes 564 et 462 permettent à nos concitoyens de rejoindre la ligne 561. Cette demande n'a pas été retenue.

Lors de la publication des nouveaux horaires de ce printemps, la Municipalité de Villarzel a repris la plume pour demander à la DGMR de reconsidérer sa position afin d'offrir, sur cette ligne régionale, une desserte adaptée. Ceci d'autant plus que 17 enfants de moins de 17 ans habitent actuellement à Rossens. Dans tous les cas, les transports scolaires doivent être assurés.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la prise de position de la DGMR.

Réorganisation des dicastères suite à l'élection de Mme Pfander, nouvelle municipale

Rédigé par Letizia Sauterel

Suite à la démission de Monsieur Xavier Nicod, Mme Jocelyne Pfander a été élue Conseillère municipale de la commune de Villarzel lors de l'élection complémentaire qui s'est déroulée, le dimanche 7 avril 2024.

Suite à cette élection, une réorganisation des dicastères au sein de notre Municipalité a eu lieu que nous vous communiquons ci-dessous :

Christelle Schülé

Police des constructions
protection de la population

e-mail : batiment@villarzel.ch
Tél. : 079 310 33 48

Jocelyne Pfander

Instruction publique, santé, affaires sociales
et informations

e-mail : instruction@villarzel.ch
Tél. : 079 383 44 71

Merci pour votre attention

Nouvelle composition du bureau

Rédigé par Marie Rossier

<u>Présidente :</u>	Nadia Barthlomé	079.604.47.30
<u>Vice-présidente :</u>	Frédérique Imberechts	079.815.97.60
<u>Secrétaire :</u>	Marie Rossier	079.661.19.64
<u>Scrutateurs :</u>	Nathalie Hennard Fabien Spielmann	079.385.43.60 079.388.59.34
<u>Scrutateurs suppléants :</u>	Jean-Marc Schulé Brigitte Dumasdelage	079.580.53.07 079.913.12.13



Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 juin 2024

Rédigé par Marie Rossier

L'assemblée rend un hommage à notre membre disparu M. Georges Barthlomé.

La présence de 41 membres sur 49 est à relever.

Dans l'ordre des points à l'ordre du jour, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Démissions, admissions, assermentations

Mme Fabienne Buchwalder est assermentée.

Nouvelle composition du bureau du Conseil

Présidente : Mme Nadia Barthlomé est élue. Vice-Présidente : Mme Frédérique Imberechts est élue.

Les scrutateurs actuels Nathalie Hennard et Fabien Spielmann sont réélus, ainsi que leurs suppléants M. Jean-Marc Schulé et Mme Brigitte Dumasdelage.

Assermentation de Mme Jocelyne Pfander, nouvelle municipale, dès le 1^{er} juillet 2024.

Préavis 1-2024 : Comptes et gestion 2023

Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de consultation, adopte à l'unanimité les comptes et gestion 2023

L'année se termine par un excédent de recettes de CHF 12'444.69 pour un total de charges de CHF 4'137'744.20 et un total de recettes de CHF 4'149'988.89. D'importants amortissements ont été réalisés par des prélèvements aux fonds de réserves. Dès l'année prochaine les comptes auront une toute autre forme avec le modèle des comptes harmonisés MCH2.

Préavis 2-2024 : Demande de crédit pour la restauration de la zone de site protégé (ZSP) de Villarzel.

CHF 60'000.- permettant la création d'une association et l'engagement d'une agence de communication en vue des démarches de recherche de fonds.

Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de consultation, adopte ce préavis avec 1 non et 6 abstentions.

Préavis 3-2024 : Demande de crédit pour la modification parcellaire 1018-1087 et autorisation de DDP en faveur de la commune sur la parcelle 1018.

Achat de surface en zone d'installation publique d'une parcelle et constitution d'un droit de superficie en faveur de la commune sur ladite parcelle.

Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de consultation, adopte ce préavis avec 1 abstention.

Préavis 4-2024 : Arrêté d'imposition pour 2025 et 2026.

Pas de changement.

Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de consultation, adopte ce préavis à l'unanimité.

Préavis 5-2024 : Contrôle des séparatifs eaux claires et eaux usées.

La future contribution financière des communes à la nouvelle STEP régionale EMB sera calculée pour 80% par la charge polluante exprimée en « équivalent habitant » et pour 20% en fonction de la quantité des « eaux parasites » (eaux claires mélangées aux eaux usées).

L'objectif de ce préavis est de réduire au maximum la facture en ce qui concerne la partie des « eaux parasites » en faisant contrôler l'état de notre séparatif.

Diverses discussions et remarques des conseillers amènent la Municipalité à apporter, lors de la séance, un amendement à leur préavis, par un article n°3 qui précise que les frais inhérents au premier contrôle, seront intégralement pris en charge par la commune. En ce qui concerne les éventuels frais des travaux et contrôles de mise en conformité, ils seront à la charge des propriétaires.

Le Conseil général, adopte l'amendement à l'unanimité et le préavis amendé avec 1 abstention.

Communications de la Municipalité

-Le récent contrôle fait sur l'eau des fontaines démontre une qualité excellente.

-Mots de bienvenue à Mme Jocelyne Pfander, nouvelle Municipale, et annonce des changements de dicastères, Mme Pfander va reprendre le dicastère *Affaires sociales, instruction publique* et Mme Christelle Schulé reprend le dicastère *Urbanisme (police des constructions), bâtiments communaux, protection de la population, PC et SDIS* de M. Xavier Nicod, qui chaleureusement remercié par ses collègues Municipaux.

-Annonce du nouveau projet d'horaires CFF 2025, la consultation publique est terminée depuis le 9 juin dernier. Il en résulte la suppression complète de la déserte de Rossens, sur la ligne 561 (Romont-Sédeilles-Payerne). La Municipalité, qui a refusé ce nouvel horaire, a d'ores et déjà interpellé la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) à ce sujet et attend une prise de position.

Pour plus de poids, la Municipalité invite les personnes qui se sentent concernées à envoyer un courrier à l'administration communale, courrier qu'ils feront suivre à la DGMR.

La Présidente :



Nadia Barthlomé



La secrétaire :



Marie Rossier





Juillet 2024

Mise à jour de la liste des membres des commissions 2021-2026

Rédigé par Marie Rossier

Membres des commissions permanentes

Commission de gestion et des finances

Membres : Spielmann Evelyne, Chételat Cédric, Leiser Martial, Gosteli Jérôme, Moll Chantal
Suppléants : Donzallaz Patrice

Commission des bâtiments et des routes

Membres : Limat Claude, Miéville Eric, Bersier Robert
Suppléant : Bonjour Jean-Marc

Commission des infrastructures (eaux, forêts et services industriels)

Membres : Morgan Brigitte, Bersier Sylvain, Besson Patrick
Suppléant : Goumaz Christophe

Commission de recours et Commission de naturalisation

Membres : Barthlomé Nadia, Rossier Marie, Frédérique Imberechts
Suppléants : Hennard Nathalie, Spielmann Fabien

Délégué au Conseil Intercommunal du SDIS

Délégué : M. Jean-Michel Bonny
Suppléant : Goumaz Christophe

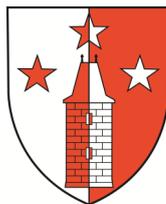
Délégué au Conseil Intercommunal de l'ASIPE

Déléguée : Mme Brigitte Dumasdelage

Membres des commissions AD'HOC

Commission « ZIP de Sédeilles »

Membres : Miéville Alain, Spielmann Fabien, Chételat Cédric, Donzallaz Patrice, Moratell Sébastien
Suppléante : Dumasdelage Brigitte



Conseil général
de la commune de
Villarzel





TVA sur les factures d'eau

Rédigé par Max Blaser

Les montants de facturation de la commune pour la consommation d'eau potable et les taxes y relatives atteignent désormais le seuil des 100'000.00 francs par année. Cette situation nous contraint à facturer aux propriétaires la TVA de 2,6% dès l'année 2024.

Merci de votre compréhension.

Au sujet de la route en traversée de localité à Sédeilles

Rédigé par Max Blaser

Le projet de réfection de la route en traversée de localité de Sédeilles est déjà passé au crible des services cantonaux. A part quelques adaptations mineures, les propositions sont validées et il est prévu de mettre à l'enquête le dossier dès le mois d'août 2024. Un préavis sera présenté au Conseil en automne pour une réalisation au premier semestre 2025.

Tonnage déchetterie intercommunale

Rédigé par Lionel Bussard

La déchetterie intercommunale de Châtonnaye recueille les déchets (hors déchets urbains) des villages de Châtonnaye, Torny, Trey et Villarzel, ce qui représente environ 2750 habitants.

Par le biais de son personnel, la déchetterie gère la collecte et le tri des matériaux qui y sont acheminés avant leur départ pour les différentes filières. Le Comité de la déchetterie s'emploie à trouver constamment des solutions afin de mieux valoriser l'importante quantité et diversité de déchets. Elle a pu par exemple mettre en place un accord avec l'entreprise Swisspor qui récupère les grosses quantités de polystyrène (sagex) issus des emballages et qui va par la suite, les transformer en matériaux isolants pour le bâtiment.

Ci-dessous les différents tonnages des matériaux recueillis pour l'année 2023 :

Ferraille :	38,9	tonnes
Fer blanc :	7,1	tonnes
Inertes :	97,2	tonnes
Bois :	109,6	tonnes
Plastiques :	10,2	tonnes
Verre (vert, brun, blanc) :	97,0	tonnes
Papier :	96,3	tonnes
Carton :	44,2	tonnes
<u>Encombrants :</u>	<u>21,3</u>	<u>tonnes</u>
Total :	521,8	tonnes

Déchets urbains (sac poubelle Air pro Glâne) pour l'année 2023 :

La Commune de Villarzel (Villarzel, Sédeilles, Rossens) a « produit » près de **56 tonnes** de déchets acheminés à l'usine d'incinération de Posieux (SAIDEF SA).



Nouveauté à l'AISTBV : un allié innovant rejoint l'équipe Caméra d'inspection pour les conduites et collecteurs

Des branchements inconnus ? Des canalisations bouchées ? Des fuites ?

L'AISTBV a la réponse !

Depuis le mois de novembre, l'Association a fait l'acquisition d'une caméra d'inspection professionnelle, afin de compléter son équipement pour la recherche et le contrôle des conduites souterraines.

C'est après plusieurs années et suite à de nombreuses expériences, que l'AISTBV a pris la décision de se munir de cet instrument en complément de son générateur de fumée, afin de pouvoir répondre plus rapidement aux intervenants et aux Communes, pour des recherches et des problèmes de refoulements de canalisations pendant les chantiers communaux.

Cette caméra se distingue par sa grande mobilité et son format compact, avec une batterie intégrée pour une durée d'intervention d'environ 2.5 heures.

La base de la caméra *RiDrive Mobile* est un châssis avec un câble de 120 mètres (enroulé en bobine) incluant la batterie, la télécommande et l'écran de 10 pouces. Afin d'alimenter l'instrument et transmettre le signal vidéo, il est nécessaire d'accrocher le chariot caméra au bout du câble. En outre, il est équipé de lumières supplémentaires et d'une caméra à l'arrière.

Jusqu'alors, pour identifier avec précision l'origine d'une fuite d'eau, il était nécessaire de démolir la route affectée en plusieurs endroits, dans l'espoir de trouver le plus vite possible le segment de tube endommagé. Avec l'inspection vidéo, tout cela n'est plus nécessaire.

L'inspection des tubes par caméra permet de vérifier l'état de santé de la canalisation à l'aide d'une caméra endoscopique qui, introduite dans les conduites à partir des points d'accès existants, facilite la détection d'éventuelles fuites sans aucune démolition.

Les avantages de cette intervention sont nombreux :

- Maintenir l'intégrité des structures ;
- Détecter les fuites avec précision ;
- Inspection silencieuse et discrète ;
- Intervention très rapide : peut être effectuée dans la journée ;
- Identifier les problèmes cachés. En effet, même si les canalisations semblent en bon état de l'extérieur, il peut y avoir des fissures, des ruptures ou des obstructions à l'intérieur.

L'inspection vidéo permet de détecter ces problèmes avant qu'ils ne deviennent graves. Ainsi, cela évite des interventions coûteuses et invasives.



Association Intercommunale
Service Technique Broye
Vaudoise

L'AISTBV a pour but de constituer, gérer et développer un service technique intercommunal, chargé de l'exécution des tâches des Municipalités des communes membres hors de tout intérêt financier et politique.



RiDRIVE Mobile

Caméra motorisée mobile

Diamètre minimal : DN 90 mm

Diamètre maximal : DN 600 mm

Câble tressé kevlar souple 6.6 mm / 120 m

Enrouleur manuel avec
Trancanage

Enrouleur et boîtier étanches

Structure : aluminium

Frein : sur enrouleur

Alimentation : cordon secteur
220V

Télécommande : boîtier avec
câble

Roues : interchangeables

Options intégrées :

- Lumières additionnelles avec caméra arrière
- Émetteur
- 4 tailles et types de roues
- Élargisseurs de voie

La caméra d'inspection et le générateur de fumée *Smoke One II*, permettent de reconstruire sur la cartographie numérique et contrôler les canalisations, par conséquent leurs raccordements sur les collecteurs communaux d'une manière précise et rapide.

En effet, il n'y a pas toujours de plans indiquant toutes les conduites souterraines et malheureusement il reste encore beaucoup de points de récupérations des eaux pluviales (grilles, descentes de toit, fontaines, etc.) qui sont déversés dans les canalisations des eaux usées, ce qui engendre d'énormes variations de débits à la station d'épuration lorsqu'il pleut. Ces grandes quantités d'eaux pluviales (à l'échelle d'une région) sont impossibles à dissocier des eaux usées et provoquent donc aussi des coûts d'exploitations plus élevés.

L'EMB (Épuration Moyenne Broye), en collaboration avec les Communes membres, souhaiterait, de ce fait, cartographier chaque parcelle bâtie ou en zone à bâtir et répertorier si celles-ci sont conformes ou non au système séparatif des égouts.

Pour accomplir cette tâche, l'AISTBV évalue les plans existants et, en cas de doute ou de manque de données, les techniciens interviennent sur place pour effectuer un contrôle et reconstruire les réseaux de manière précise. Ces données sont ensuite retranscrites sur le guichet cartographique.



Forte de son expérience, et grâce à l'utilisation d'outils innovants, l'AISTBV est au service des Communes, en mettant l'accent sur l'intérêt de la communauté dans son travail.

L'Équipe AISTBV

L'EMB (Épuration Moyenne Broye) est un projet régional qui fédère 28 communes vaudoises et fribourgeoises et qui vise à regrouper 6 stations d'épuration (STEP) en une seule



SMOKE ONE II

Générateur de fumée
 Alimentation : 220 V
 Corps de chauffe : 1200 Watts
 Turbine : 1200 Watts
 Total : 2400 Watts
 Capacité du liquide : Bidon 5 l
 Indice d'étanchéité : IP 44
 Débit d'air : ~180 m3/h
 Consommation du produit :
 Puissance 10/10 : 120 ml/h
 Consommation du produit :
 Puissance 5/10 : 35 ml/h
 Temps de fumée : Puissance 10/10 : 40 secondes environ
 Temps de fumée : Puissance 5/10 : en continu
 Temps préchauffage : 7 minutes
 Dimensions (L x l x h) : 560 x 295 x 350 mm
 Poids : 21,5 Kg
 Tuyau de transport : Flexible semi rigide de 7,5 m de long





Contrôle des habitants — Annonce d'arrivée et départ

Rédigé par Letizia Sauterel

Obligation de se déclarer

Conformément à la Loi sur le contrôle des habitants, **toute personne quittant la commune est tenue d'annoncer son départ sans délai, mais au plus tard le jour de son départ.**

Les autorités communales peuvent prononcer des amendes à l'encontre des personnes qui ne procèdent pas aux déclarations qu'ils doivent effectuer, comme par exemple l'arrivée, le départ, le changement d'adresse au sein de la commune ou les changements d'état civil.

De plus, le contrôle des habitants peut également corriger d'office les données qui ne sont plus conforme à la réalité (une résidence fictive, un départ non déclaré, etc.) et annoncer cette rectification aux autorités concernées.

Pour rappel:

LOI 142.01 sur le contrôle des habitants (LCH) du 9 mai 1983

Chapitre II Déclarations obligatoires

Art. 3 Déclaration d'arrivée

1 Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

2 Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

3 Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'emblée prévisible, l'annonce aura lieu dans les huit jours qui suivent l'arrivée.

Propriétaire

Toute personne qui exploite un logement à des fins d'hébergement (propriétaires et gérants d'immeubles) est dans l'obligation d'annoncer au Contrôle des habitants les arrivées et les départs de ses locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants.

Cette règle s'applique également aux personnes titulaires d'un bail à loyer qui sous-louent tout ou une partie de leur logement.

Attention

L'annonce effectuée par le logeur, propriétaire ou gérant d'immeubles ne dispense pas l'hôte d'annoncer personnellement son changement de situation, et réciproquement.

Merci pour votre attention





Ecoles de musique

Rédigé par Letizia Sauterel

Subventionnement des élèves domiciliés dans la commune

La Municipalité souhaite encourager les élèves à suivre des cours dans une école de musique agréée reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique FEM, soit dans le canton de Vaud, soit dans une commune fribourgeoise limitrophe.

Les familles des élèves au sens de l'article 3 de la [Loi sur les écoles de Musique](#) (LEM) peuvent bénéficier de subventions afin de faciliter l'accès des jeunes aux études musicales. Ces aides sont disponibles pour les élèves **en âge de scolarité obligatoire**, dont les parents sont domiciliés en résidence principale dans la commune depuis plus d'une année et vivant sous le même toit.

Les conditions préalables au subventionnement des études musicales sont les suivantes :

- L'enfant doit être inscrit auprès d'une école de musique agréée reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique FEM
- Sur présentation d'une attestation de l'école de musique où l'enfant suit les cours, **les parents reçoivent Fr. 70.- par enfant et par année.**

A noter : Les aides sont versées sur demande des familles, après confirmation du paiement des écolages.



Sensibilisation aux déchets plastiques

Rédigé par Letizia Sauterel



La Municipalité souhaite sensibiliser les habitants aux déchets plastiques comme les bâches de jardin, jouets, sacs plastiques etc. Les vents violents réguliers emportent ces objets non attachés dans les jardins et se retrouvent ensuite dans la nature. Afin de préserver au maximum notre commune et maintenir un environnement propre et accueillant pour tous, pensez à tenir vos extérieurs avec soins.

Les déchets plastiques (bouteilles, emballages, sacs, etc.), ainsi que toutes sortes d'ordures, nuisent à l'environnement et à la santé de la communauté, et exacerbent le changement climatique.

Certains de ces déchets en plastique non seulement dégagent des substances chimiques et toxiques dans le sol et l'eau, mais rendent difficile le travail du sol pour les agriculteurs, ce qui entraîne une mauvaise plantation et un mauvais rendement.

Merci de votre attention.



La Municipalité

Stationnement sauvage

Rédigé par Letizia Sauterel

Nous tenons à rappeler à nos habitants que les routes ainsi que les chemins communaux font partis du domaine public, ce qui signifie que leur accès est exclusivement réservé à la circulation .

Ci-dessous, un petit rappel de la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991

Chapitre IV Usage des routes

Art. 25 Usage commun

¹ L'usage commun de la route est réservé à la circulation des véhicules autorisés et des piétons, dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité.

² Les règles de la législation fédérale ^Aet cantonale sur la circulation routière ^Bsont applicables.

Art. 26 Autres usages ⁴

¹ Tout usage excédant l'usage commun est soumis à autorisation, permis ou concession, délivré par le département s'agissant du domaine public cantonal et par la municipalité s'agissant du domaine public communal. Ils donnent lieu à la perception d'un émolument unique ou périodique.

² Le Conseil d'Etat arrête le tarif des émoluments perçus pour l'usage du domaine public cantonal ^A. L'autorité communale fait de même pour l'usage du domaine public communal, sous réserve d'approbation par le chef de département concerné.

De ce fait, nous vous prions de respecter les règlements en vigueur afin de garantir un climat de bienveillance et de bonne entente au sein de notre commune.

Nous vous remercions pour attention.



Nouvel outil à votre disposition

Rédigé par Letizia Sauterel

Un nouveau système pour les demandes de location des salles de la commune est disponible sur le site internet de la communal.

Nous avons le plaisir de vous annoncer, que l'administration communale, avec l'aide précieuse de M. Jonathan Donzallaz, a mis en place un système de réservation des salles ainsi que du refuge de Sédeilles sur notre site internet. Vous pouvez y accéder via l'onglet : **Services -> Locations.**

Vous y trouverez pour chaque salle :

- Un agenda avec les disponibilités (en vert) ou les réservations (rouge)
- Une description détaillée de chaque salle incluant le matériel à disposition
- Les informations sur les émoluments à régler
- Des photos intérieures et extérieures
- Plan du parking

Pour valider votre demande de location, un courriel sera directement transmis à l'administration communale via la plateforme et sera traité par Mme Sauterel qui vous confirmera par retour de mail la réservation. Un contrat ainsi que la facture vous parviendront comme à son habitude par courrier ou courriel.

Si l'une des salles devait être réservée dans le calendrier à une date souhaitée, n'hésitez pas à contacter l'administration. Selon le type de réservation déjà enregistré, elle pourrait tout de même vous être louée.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle possibilité mise à votre disposition.



Carnet des naissances

Rédigé par Letizia Sauterel

Toutes nos félicitations aux parents de :

◇	Louis Georges Bernard Mauriès	26.12.2023	de Sédeilles
◇	Theodor Jacot	06.01.2024	de Villarzel
◇	Ouais Hbali	12.01.2024	de Rossens
◇	Kyllian dos Santos Marques	20.03.2024	de Sédeilles



Carnet des décès

Rédigé par Letizia Sauterel

Nos sincères condoléances aux familles de :

◇	Martha Spielmann	1931 - 2023	de Rossens
◇	Violette Rubattel	1930 - 2024	de Villarzel
◇	Ursula Kienlin	1926 - 2024	de Sédeilles
◇	Georges Barthlomé	1955 - 2024	de Rossens



Hommages

Rédigé par la famille Barthlomé

Georges Barthlomé

Georges est né le 19 mai 1955. Aîné de 4 enfants, il a grandi à la ferme à Rossens et a fait un apprentissage d'agriculteur. C'est alors qu'il était apprenti en Suisse allemande que sa maman est décédée suite à une longue maladie. Il a appris rapidement à cuisiner et à être autonome. Malgré ce coup dur, il ne s'est jamais plaint.

Il a toujours travaillé en tant qu'agriculteur, aux côtés de son papa Pierre, puis aussi avec sa femme Maya qu'il a rencontrée alors qu'il avait 21 ans et épousée 5 ans plus tard.

4 enfants sont nés de cette union, et par la suite, 4 petits-enfants qu'il adorait. C'était un agriculteur qui avait le souci de bien faire son travail; il a effectué durant de nombreuses années les comptabilités pour d'autres agriculteurs. Il s'est également investi dans différents comités. Elu municipal très jeune, il est ensuite devenu syndic de Rossens en 1981.

Après la fusion des 3 villages, il a continué à s'impliquer dans la vie de la commune en participant au conseil général et en étant membre de commission, mais aussi en participant aux événements villageois.

L'agriculture prenait une très grande place dans sa vie mais il appréciait de partager des moments conviviaux avec ses amis de la gym-homme ou au chœur mixte. Il aimait aussi faire des tours en vélo, regarder le sport à la télévision et se tenir informé de la marche du monde en lisant le journal et en écoutant la radio. Par dessus tout, les moments en famille étaient chers à son cœur, il était toujours partant pour une balade à la montagne ou un repas.

Sa disparition, le dimanche 21 avril 2024, laisse un grand vide dans le cœur de sa famille.

Famille Barthlomé



Canicule : trop chaud ?

Rédigé par Letizia Sauterel

L'été qui est à nos portes coïncide avec la mise en place du plan canicule organisé par l'Office du médecin cantonal. Les aînés ainsi que les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables.

Vous trouverez en annexe un flyer avec quelques recommandations pour les périodes de fortes chaleurs, notamment :

Rester au frais – laisser la chaleur dehors – boire régulièrement, etc...

N'hésitez pas à contacter les personnes responsables du plan canicule pour toute question : Mme Christelle Schülé au 079 310 33 48 ou M. Philippe Cachin au 079 694 85 91.

Nous vous souhaitons un bel été et une excellente santé

Rester dans un lieu frais. Se rafraîchir avec un brumisateuseur, une baignade ou une douche



Boire souvent, sans attendre d'avoir soif



Recette pour une boisson équilibrée, hydratante et délicieuse



- 1 litre d'eau
- 1 orange pressée
- 1 citron pressé
- 1 cuillère à café de sel
- Sucre (facultatif)



Prévention et promotion de la santé : Bien vieillir

Rédigé par Christelle Schülé

Un point primordial pour se maintenir en bonne santé avec une meilleure qualité de vie en prenant de l'âge est d'avoir une activité physique modérée et régulière. Des activités et des cours sont proposés par pro senectute dans notre région. Voici une liste non exhaustive de ce qui est mis en place proche de chez vous. Une liste plus complète est disponible sur le site internet de l'association : <https://vd.prosenectute.ch>

Entraînement urbain +

Lucens

Grande salle, à côté du parking
Lundi de 14h à 15h
CHF 6.- la séance, sur abonnement semestriel
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Véronique Jeannet

Entraînement urbain +

Payerne

Parking du stade, Av. du Stade 5
Lundi de 9h30 à 10h30
CHF 6.- la séance, sur abonnement semestriel
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Laurence Cordey

Aquagym +

Moudon

Piscine scolaire, Av. de Lucens 3B
Lundi de 16h30 à 17h15 (complet)
CHF 9.- la séance, sur abonnement semestriel,
entrée à la piscine en sus
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Marylou Trolliet

Gymnastique +

Chesalles-sur-Moudon

Grande salle, Ch. de Perrey-Very
Mardi de 10h15 à 11h15
CHF 8.- la séance, sur abonnement semestriel
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Véronique Jeannet

Lucens

Centre oecuménique, Ch. des Maisons-Neuves 7
Mardi de 14h à 15h
CHF 8.- la séance, sur abonnement semestriel
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Véronique Jeannet

Payerne

Salle polyvalente de la Nouvelle Promenade
Av. de la Promenade 11
Lundi de 16h à 17h
CHF 8.- la séance, sur abonnement semestriel
Inscription · Malathy Velayutham · 021 646 17 21
Responsable · Claudia Soler

Un autre point important dans la prise en charge de sa santé est celui de l'alimentation. Pour cela, pro senectute propose également certaines activités dont voici un échantillon :

Tables conviviales +

Les Tables conviviales permettent de partager un moment gourmand en bonne compagnie, à midi. Elles regroupent plusieurs types de rencontres, organisées par des bénévoles. Nous attendons vos **inscriptions au minimum 48 h à l'avance**. Possibilité de transport.

La Table d'hôtes

Réunion d'un petit groupe de convives au domicile de l'organisateur.

Moudon

Table d'hôtes

La Popotte, Ch. du Château-Sec 32

Lundi 1x par mois

CHF 15.- · Ingrid Hillier · 021 905 13 49

Payerne

Tables d'hôtes

La Formi-Table!, Prom. de la Maladaire 14

Jeudi 1x par mois à 17h

CHF 15.- · Monica Berthoud · 076 564 21 83

La Table Bienvenidos, Rue du Chasseron 25

Vendredi 1x par mois

CHF 15.- · Marie-Claude Ney · 079 257 23 43

Pro senectute propose des événements, des excursions et des vacances (liste disponible sur le site internet). L'association soutien également divers projets portés par les seniors. Si vous avez des envies, des idées de projets ou d'actions en faveur des personnes âgées mais que vous avez besoin d'aide pour les concrétiser, vous pouvez en faire part à la municipalité qui pourra mandater pro senectute en soutien.





Associations de la communes et environs

Rédigé par Letizia Sauterel

Jeunesse de Villarzel a été fondée le 19 novembre 1944 par huit personnes. Elle anime la vie du village par diverses petites manifestations comme la tournée des œufs de Pâques, la Fête au village, le théâtre et bien d'autres manifestations qui remontent à quelques années jusqu'à ce jour.

- Présidente : Célie Defferrard
- e-mail : c-defferrard@hotmail.ch

Association Culturelle est une association sans but lucratif, qui a pour objectif de favoriser la coopération et les échanges entre les habitants de la commune de Villarzel.

- Président : Patrice Donzallaz
- e-mail : p.donzallaz@bluewin.ch

Amicale des sapeurs-pompiers a été fondée le 30 avril 2010 à Villarzel. Elle a pour but de développer et favoriser l'amitié et la solidarité entre ses membres par l'organisation de banquets, de manifestations de sorties etc.

- Président : Jean-Michel Bonny
- e-mail : jm.bonny@bluewin.ch

Les amis du refuge de Sédeilles a été fondée le 30.01.2022 par un groupe d'amis aimant se retrouver autour du feu du refuge de Sédeilles. Cette association a pour but d'entretenir, développer et préserver le refuge de Sédeilles et le périmètre y attenant.

- Président : Cédric Chételat
- e-mail : cedric.chetelat@gmail.com par tél. : **079 547 76 82**

Association des Paysannes vaudoises a été fondée en 1931 et compte environs 120 membres, réparties entre dix villages. Elle a pour but de favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, promouvoir les produits du terroir et défendre les intérêts agricoles.

- Présidente : Laeticia Savary
- e-mail : apvgranges@gmail.com

Responsables de villages pour notre commune

- **Pour Villarzel** : Buchwalder Fabienne – Route de Morand 16 – 1555 Villarzel – tél. 079 766 55 15
- **Pour Sédeilles et Rossens** : Peitsch Melody – Ch. de Devant-la-Ville 2 – 1682 Cerniaz
tél. 076 462 76 82

Chœur mixte de Dompierre et environs a été fondé en 1961. Les membres viennent principalement de Prévenloup, Dompierre (VD), Seigneux, Villars-Bramard, Villarzel, Rossens, Sédeilles et Trey. Il a pour but non seulement de chanter mais également de se présenter au public lors de spectacles variés qui sont donnés chaque année au mois de novembre. Le Chœur mixte participe aussi, tous les printemps, au Giron de chant Broye-Vully. Les rencontres ont lieu tous les mardis soir de 20h00 à 22h00 à la salle du Collège de Villarzel.

- Présidente : Evelyne Stettler
- e-mail : festee_vi@bluewin.ch





Jeunesse de Villarzel

Rédigé par Cécile Defferrard

Salut ! Depuis 1944, la jeunesse de Villarzel anime la vie du village par diverses petites manifestations (comme la tournée des oeufs de Pâques, la Fête au village, le théâtre et bien d'autres qui remontent à quelques années maintenant). La jeunesse recherche *absolument* des jeunes gens motivés qui ont le désir de participer activement à tout ce qui se rattache à la "Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes", c'est à dire les giron, les sports, les rencontres, le bénévolat et bien plus.

Alors, si tu as terminé ton école obligatoire, que tu as 15 ans révolu et l'envie, tu peux écrire à Cécile Defferrard au 079/357.54.24 mais également pour avoir d'autres informations si tu t'y intéresses.

Ps : tu peux nous retrouver aussi sur Instagram [@jeunessevillarzel](https://www.instagram.com/jeunessevillarzel)



Objets trouvés

Montre de la marque CLUSE trouvée le 7 avril 2024 à la place de parc de la grande salle de Sédeilles.

Elle est à disposition à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures.



Le samedi 22 juin dernier, Villarzel a fait son cinéma !

Rédigé par le comité de l'ACV

Festivités de juin obligent, l'Assemblée culturelle de Villarzel nous a transporté, le temps d'une soirée, dans l'atmosphère rétro du cinéma-muet. La grange de Framboise et Sylvain Bersier – transformée en deux coups de cuillère à pot en salle de projection – a abrité une petite foule de spectatrices et spectateurs, venus en famille redécouvrir ces vieux films classiques.

À l'affiche, quelques courts-métrages de Buster Keaton et Charlie Chaplin projetés entre balles de foin, poutres et râteliers à vaches. Une atmosphère aux accents campagnards pour abriter notre soirée – prévue initialement au vert, dans le quartier de l'église – des caprices de la météo.



Nos convives mis à l'abri, la soirée peut démarrer. Or, qui dit cinéma muet, dit voyage historique de quelque cent ans, aux balbutiements de la technologie. Le cinéma-muet, c'est déjà le miracle de l'image qui s'anime – mais, comme son nom l'indique, sans possibilité alors d'y ajouter la voix des protagonistes. Or que peut l'image sans stimulation de nos oreilles ? Les mimiques mêmes admirables des actrices et acteurs du muet peineraient à nous faire rire sans une ligne musicale endiablée ou malicieuse, pour nous emporter vers les pics du comique.

C'est ici grâce à l'engagement sans faille d'Olivier Hartmann - musicien accompli et généreux de son temps – que le petit miracle du cinéma d'autrefois s'est produit. Piqué par l'esprit nostalgique du programme, Olivier s'est proposé et a réalisé la prouesse de faire vivre chaque court-métrage sous ses doigts musiciens. Créer ainsi une bande-son en direct, c'est un sérieux nombre d'heures à pré-visionner les petits films, à choisir et monter les morceaux, à travailler les passages décisifs ! Quand tout est prêt, il n'y a plus qu'à transbahuter un harmonium dans l'étable et le tour est joué ! – ou presque... Il faut juste se lancer à l'eau et assurer l'univers sonore indispensable pour faire naître la curiosité et le rire autour de ces images parfois floutées des vieux muets.

Mais la fête n'aurait pas été tout à fait réussie, sans la participation joyeuse et généreuse et des habitantes et habitants de Villarzel et des communes alliées. Ciel gris ou bleu, le public fidèle aux animations de l'ACV s'est reformé et s'est rendu ce soir-là, à la grange des Bersier. Quelques gouttes de pluie n'ont pas entamé l'esprit villageois et tous se sont régalés des salades et desserts généreusement mitonnés et partagés. Le public a pu également soutenir l'Association culturelle de Villarzel en complétant son menu par les boissons et les mets cuisinés – quelques hot-dogs, hamburgers et pop-corn de circonstance - proposés par le comité. Un chapeau-melon en vogue a permis d'honorer aussi la prestation de notre musicien. Merci à toutes et tous pour ces beaux moments et pour l'esprit cordial et bon enfant qui nous rallie en ces occasions.

Votre dévoué comité de l'ACV



CMS : Recherche livreurs de repas bénévoles

Nous recherchons des livreurs de repas bénévoles



Vous avez quelques heures à nous consacrer durant la tranche horaire allant de 10h30 à 12h30 (selon votre disponibilité)
Vos kilomètres seront défrayés



Livraison de repas à domicile



N'hésitez plus et contactez-nous au:

026 662 41 41



Chœur mixte de Dompierre et environs



**CHOEUR MIXTE
DE DOMPIERRE
ET ENVIRONS**

DOUBLE ZERO POINTE
Spectacle choral et théâtral

15-16-17 et (21)-22-23 NOV 2024
Centre Sous-Bosset
Granges-Md

Fête nationale

Rédigé par Letizia Sauterel



BONNE FÊTE
NATIONALE

Suisse



L'Association Culturelle de Villarzel (ACV) et la Municipalité ont le plaisir d'inviter la population à la traditionnelle fête nationale.

Où : Grande salle de Sédeilles

Date : **Mercredi 31 juillet 2024**

19h00 : apéritif offert par la commune

19h45 : repas

*Terrine de campagne
Salade mesclun de Sédeilles

*Demi-poulet rôti
Salade de pâtes et pommes de terre de l'Auberge du Midi
Assortiment de salades

Buffet de desserts

frs. 30.-/par adulte

frs. 15.-/par enfant jusqu'à 12 ans

L'ACV vous remercie de votre soutien

21h30 environ : partie officielle

Orateur : M. Jean-François Thuillard, Président du Grand Conseil Vaudois

Animation musicale : «Le Quatuor de Cor des Alpes»

L'ACV et la Municipalité se réjouissent de vous accueillir à cette occasion. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

La secrétaire :

M. Blaser

L. Sauterel

A VOS AGENDAS !

Animation villageoise 2024, le

Dimanche 27 octobre dès 11h30

Vous êtes cordialement invités à la grande salle de Sédeilles.

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !



CCSPA – Payerne

Centre de collecte de sous-produits animaux (déchets carnés)

Route de Grandcour 86 - 1530 Payerne

Tél. 026 / 660'36'12 Urgences : 077 / 447'18'82

HEURES D'OUVERTURE 2024 :

du lundi au samedi de 08h00 à 11h30

Le centre est fermé tous les après-midi,

ainsi que les jours fériés suivants :

- ◆ Lundi 1er janvier (Nouvel An)
- ◆ Mardi 2 janvier (Nouvel An)
- ◆ Vendredi 29 mars (Vendredi-Saint)
- ◆ Lundi 1er avril (Pâques)
- ◆ Jeudi 9 mai (Ascension)
- ◆ Lundi 20 mai (Pentecôte)
- ◆ Jeudi 1er août (Fête nationale)
- ◆ Lundi 16 septembre (Jeûne fédéral)
- ◆ Mercredi 25 décembre (Noël)

2025

- ◆ Mercredi 1er janvier 2025 (Nouvel An)
- ◆ Jeudi 2 janvier 2025 (Nouvel An)

Afin de respecter l'horaire de travail de l'ouvrier équarrisseur et en raison du temps de prise en charge plus important (prélèvements ESB), les cadavres des gros bovins seront acheminés au centre avant 10h30.

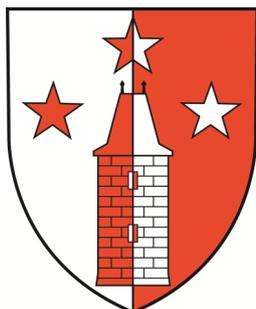
Nous vous remercions de votre collaboration !

Association intercommunale du

CCSPA - Payerne

Centre de collecte de sous-produits animaux

Case postale 14 - 1530 Payerne



Greffe municipal:

Route de Romont 9
1554 Sédeilles
Tél : 026 658 00 30
administration@villarzel.ch
www.villarzel.ch



Horaires d'été 2024 de l'administration communale

L'administration communale sera fermée durant l'été du :

lundi 29 juillet 2024
au
lundi 12 août 2024

Reprise de l'horaire normal dès, le mercredi 14 août 2024 :

Tous les lundis: de 18h00 à 19h30

Tous les mercredis: de 10h00 à 11h30

- En cas d'urgence uniquement :
boursier@villarzel.ch ou syndic@villarzel.ch

La Municipalité vous souhaite à toutes et à tous un bel été 2024 !



Agence d'assurances
sociales



Association Régionale
d'Action Sociale

Horaire AAS Lucens dès le 13 mai 2024 et horaire d'été

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES DE LUCENS Avenue de la Gare 4b – 1522 Lucens

Heures d'ouverture du lundi 1er juillet au vendredi 16 août 2024

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 – 11h30	Fermé
Mardi	8h00 – 11h30	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	8h00 – 11h30	Fermé
Vendredi	8h00 – 11h30	Fermé

Reprise de l'horaire habituel dès le lundi 19 août 2024

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 – 11h30	Fermé
Mardi	8h00 – 11h30	14h00 – 16h30
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	8h00 – 11h30	Fermé
Vendredi	8h00 – 11h30	14h00 – 16h00